- 2) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. REBERY Michel et Mme REBERRY Monique (née BRUN) (propriétaires), le 23 février 2018 concernant les parcelles 173ZI 25 et 173ZI 26 sur Melle (79500).
- 3) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. ROBIN Michel, M. ROBIN Bertrand, M. ROBIN Frédéric et M. ROBIN Vincent (propriétaires), le 23 février 2018 concernant les parcelles 173 ZI 29 et 173ZI 31 sur la commune de Melle (79500).
- 4) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. ROBIN Christian (propriétaire), le 2 février 2018 concernant les parcelles ZB 12 et ZB 14 sur la commune de Brioux-Sur-Boutonne (79170).
- 5) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes et ses avenants conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. ROBIN Loïc (propriétaire), le 2 février 2018 concernant uniquement la parcelle 199ZI 17 sur la commune de Melle (79500).
- 6) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. LAROCHE André, M. LAROCHE Yves, Mme LAROCHE Arlette (née MOTARD) (propriétaires), le 19 juin 2018 concernant uniquement la parcelle 199ZI 20 sur la commune de Melle (79500).
- 7) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes et ses avenants conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. ROBIN Bernard et Mme ROBIN Christiane (née DUNET) (propriétaires), le 15 février 2018 concernant les parcelles 199ZI 16, 199ZI 21, 199ZI 22 sur la commune de Melle (79500).
- 8) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes et son avenant conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. DURGAND François (propriétaire) et l'EARL L'Abregeon représentée par M. DURGAND François (gérant et exploitant), le 27 juillet 2018 concernant les parcelles 199ZI 33, 199ZI 34, 199ZI 35, 199ZI 36 et 199ZI 37 sur la commune de Melle (79500) et la parcelle ZB 55 sur la commune de Lusseray (79170).
- 9) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. PROUST Jean-Paul (propriétaire) et le GAEC la Minauderie représenté par M. PROUST Jean-Paul et M. POUGNARD Sylvain Baptiste (gérants et exploitants), le 4 juillet 2018 concernant les parcelles 199ZI 38, 199ZI 39 et 199ZI 40 sur la commune de Melle (79500).
- 10) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part Mme BON Fabienne (née CHAUVEAU) (propriétaire) et M. BON Jacky (exploitant), le 1 novembre 2017 concernant les parcelles 199ZI 41, 199ZI 42, 199ZI 43 et 199ZI 44 sur la commune de Melle (79500).
- 11) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. NOCQUET Patrice et Mme NOCQUET Isabelle (née PROUST) (propriétaires), le 23 août 2018 concernant uniquement la parcelle ZB 4 sur la commune de Lusseray (79170).
- 12) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. NOCQUET Jean, M. NOCQUET Patrice et Mme NOCQUET Yvette (née VINCENDEAU) (propriétaires), le 21 octobre 2018 concernant uniquement la parcelle ZB 5 sur la commune de Lusseray (79170).



- 13) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. COUDRET André, M. COUDRET Stéphane et Mme COUDRET Andrée (née VIOLLET), le 18 juillet 2018 concernant uniquement la parcelle ZB 16 sur la commune de Lusseray (79170).
- 14) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. FRANCOIS Jean-Noël, Mme FRANCOIS Paulette (née DECHAINE), Mme FRANCOIS Josette, Mme LAIDET Monique (née FRANCOIS), Mme MARY Béatrice (née FRANCOIS) (propriétaires), le 23 septembre 2018 concernant uniquement la parcelle 199ZI 2 sur la commune de Melle (79500).
- 15) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. FRANCOIS Jean-Noël (propriétaire), le 23 septembre 2018 concernant uniquement la parcelle 199ZI 3 sur la commune de Melle (79500).
- 16) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part Mme FRANCOIS Josette (propriétaire), le 21 août 2018 concernant uniquement la parcelle 199ZI 4 sur la commune de Melle (79500).
- 17) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part Mme VOISIN Josseline (née CAILLAUD) (propriétaire), le 9 août 2018 concernant uniquement la parcelle 199ZI 5 sur la commune de Melle (79500).
- 18) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. MAISSANT Michel et Mme MAISSANT Françoise (née LAIDET) (propriétaires), le 12 juillet 2018 concernant uniquement la parcelle 199ZI 15 sur la commune de Melle (79500).
- 19) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. HAYE Jean-Marie et Mme HAYE Madeleine (née, PAIN) (propriétaires), le 1 octobre 2019 concernant uniquement la parcelle 199ZI 14 sur la commune de Melle (79500).
- 20) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part Mme VINCENDEAU Marie-Thérèse (née NOCQUET) (propriétaire) et le GAEC Des Gors représenté par M. VINCENDEAU Marc, M. VINCENDEAU Dominique et M. VINCENDEAU Quentin (gérants et exploitants), le 11 février 2020 concernant uniquement la parcelle 199ZI 46 sur la commune de Melle (79500).
- 21) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. BERNIER Serge et Mme BERNIER Ghyslaine (née BORDG) (propriétaires), le 22 février 2018 concernant uniquement la parcelle 199ZK 17 sur la commune de Melle (79500).
- 22) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. BOUTEILLER Dominique et Mme BOUTEILLER Pierrette (née ANGIBAUD) (propriétaires), le 28 décembre 2017 concernant uniquement la parcelle 199ZI 45 sur la commune de Melle (79500).
- 23) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part Mme FRANCOIS Paulette (née DECHAINE) (propriétaire), le 21 août 2018 concernant uniquement la parcelle 199ZI 1 sur la commune de Melle (79500).
- 24) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. VALLADON Jean-Louis, M. VALLADON Ludovic et Mme VALLADON Danielle (née PERILLAUD) (propriétaires), le 29 août 2018 concernant uniquement la parcelle 199ZL 1 sur la commune de Melle (79500).

A

- 25) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part Mme BOUTEILLER Paulette (née BOUTEILLER) (propriétaire), le 15 février 2018 concernant uniquement la parcelle ZH 48 sur la commune de Brioux-Sur-Boutonne (79170).
- 26) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes et son avenant conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. LAMY André, M. LAMY Sylvain et Mme LAMY Bernadette (née GAUTIER, décédée le 27/12/2018) (propriétaires), le 6 décembre 2017 concernant uniquement la parcelle ZB 6 sur la commune de Brioux-Sur-Boutonne (79170).
- 27) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes et son avenant conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part l'EARL LAMY représentée par M. LAMY Frédéric (gérant et exploitant), le 28 novembre 2017 concernant uniquement la parcelle ZB 6 sur la commune de Brioux-Sur-Boutonne (79170).
- 28) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes et son avenant conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. BOUTEILLER Jean-Marie et Mme BOUTEILLER Liliane (née TEXIER) (propriétaires), le 16 janvier 2019 concernant uniquement la parcelle 199ZI 10 sur la commune de Melle (79500).
- 29) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part l'EARL NOCQUET représentée par M. NOCQUET Patrice (gérant et exploitant), le 28 août 2018 concernant les parcelles ZB 4 et ZB 5 sur la commune de Lusseray (79170).
- 30) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. HAYE Jean-Gabriel (exploitant), le 24 septembre 2019 concernant uniquement la parcelle 199ZI 14 sur la commune de Melle (79500).
- 31) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. MOTARD Marc et Mme MOTARD Agnès (née BARILLOT) (gérants et exploitants), le 18 juillet 2018 concernant uniquement la parcelle 199ZI 15 sur la commune de Melle (79500).
- 32) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes et ses avenants conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part le GAEC De La Vieille Grange représenté par M. BERNIER Gilles et M. BERNIER Serge (gérants et exploitants), le 22 février 2018 concernant les parcelles 199ZK 17, 199ZI 1, 199ZI 2, 199ZI 3, 199ZI 4, 199ZL 1 sur la commune de Melle (79500).
- 33) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes et son avenant conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part l'EARL Du Portail représentée par M. BOUCHAUD Jacques (gérant et exploitant), le 6 mars 2018 concernant uniquement la parcelle ZB 16 sur la commune de Lusseray (79170).
- 34) La convention de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. BOUTEILLER Dominique, Mme BOUTEILLER Pierrette (née ANGIBAUD) et Mme PELLEVOISIN Sophie (née BOUTEILLER) (propriétaires), l'EARL BOUTEILLER représentée par M. BOUTEILLER Ludovic (gérant et exploitant), le 29 septembre 2020 concernant uniquement la parcelle 173ZI 35 sur la commune de Melle (79500).
- 35) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes et son avenant conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part le GAEC LAVAULT représenté par M. CHAUVET Marc, M. CHAUVET Jean-François, Mme CHAUVET Huguette (née SITEAU) et Mme CHAUVET Maryse (née CHATAIGNON) (gérants et exploitants), le 12 mars 2018 concernant uniquement la parcelle 173ZI 25 sur la commune de Melle (79500).



4

- 36) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part l'EARL La Favrie représentée par M. BERTRAND Ludovic (gérant et exploitant), le 16 février 2018 concernant uniquement la parcelle 173ZI 26 sur la commune de Melle (79500).
- 37) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes et son avenant conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part le GAEC l'Espérance représenté par M. BOUTEILLER Jean-François et M. BOUTEILLER Laurent (gérants et exploitants), le 12 décembre 2018 concernant les parcelles 199ZI 5 et 199ZI 10 sur la commune de Melle (79500).
- 38) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes et son avenant conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part le GAEC La Forêt représenté par M. BELLO Georges et M. LAROCHE Yves (gérants et exploitants), le 19 juin 2018 concernant uniquement la parcelle 199ZI 20 sur la commune de Melle (79500).
- 39) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part l'EARL BOUTEILLER représentée par M. BOUTEILLER Ludovic (exploitant), le 28 décembre 2017 concernant la parcelle 199ZI 45 sur la commune de Melle (79500) et la parcelle ZH 48 sur la commune de Brioux-Sur-Boutonne (79170).
- 40) La promesse de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes et son avenant conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part le GAEC des Trois R représenté par M. ROBIN Loïc, M. ROBIN Bertrand et M. COLLARDEAU Mickaël (gérants et exploitants), le 2 février 2018 concernant les parcelles 173ZI 7, 173ZI 29, 173ZI 31, 199ZI 16, 199ZI 17, 199ZI 21 et 199ZI 22 sur la commune de Melle (79500) et les parcelles ZB 12 et ZB 14 sur la commune de Brioux-Sur-Boutonne (79170).

Article 2 : CESSION DE DROIT

Le Cédant cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires et de droit au Cessionnaire, qui accepte, les droits se rapportant aux CONVENTIONS précitées et les avenants éventuels.

Article 3: CHARGES ET CONDITIONS

La présente cession a lieu à charge par le Cessionnaire qui s'y oblige d'exécuter, à compter de l'entrée en jouissance, toutes les clauses et conditions des CONVENTIONS et avenants correspondantes.

Article 4: AUTORISATION DE CESSION

Conformément à toutes les CONVENTIONS, objet des présentes, les propriétaires et exploitants ont donné respectivement leur autorisation au Cédant pour toute cession de leurs droits de la CONVENTION respective, à charge pour le Cessionnaire de se soumettre à toutes les obligations que la CONVENTION respective met à la charge du Cédant.

Article 5 : LITIGES

Le présent contrat sera interprété selon la législation française applicable aux contrats passés et exécutés en France. Tout litige, quant à son interprétation et son exécution relèvera des tribunaux français.

A

Ferme Eolienne du Fourris

Contrat de Cession des Promesses de Bail

Article 6: DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile, chacune en ce qui la concerne, à l'endroit mentionné à l'en-tête des présentes.

Fait en deux (2) exemplaires, le 02.12.2020

Volkswind France SAS (Cédant)

Katja STOMMEL

(Gérante - Volkswind GmbH)

Nina KULLING

(Fondée de pouvoir - Volkswind GmbH)

Ferme Eolienne du Fourris SAS (Cessionnaire)

Katja STOMMEL

(Gérante - Volkswind GmbH)

Lars KROENER

(Gérant - Volkswind GmbH)



Service Info Sirene 09 72 72 6000 prix d'un appel local

Service Statistique Répertoire SIRENE

Toute modification (changement d'adresse, statut, raison sociale, activité...) concernant votre entreprise doit être déclarée au CFE dont vous dépendez.

Pour plus de précisions, consulter le site internet Insee.fr à l'adresse :

https://www.insee.fr/fr/information/1972060

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 01 décembre 2020

Description de l'entreprise Entreprise active au répertoire Sirene depuis le 20/01/2020 Identifiant SIREN 881 623 045 Identifiant SIRET du siège 881 623 045 00013

Désignation FERME EOLIENNE DU FOURRIS

Catégorie juridique 5710 - SAS, société par actions simplifiée

Activité Principale Exercée (APE) 3511Z - Production d'électricité

Appartenance au champ ESS Non

Description de l'établissement Etablissement actif au répertoire Sirene depuis le 20/01/2020

Identifiant SIRET 881 623 045 00013

Adresse FERME EOLIENNE DU FOURRIS

1 RUE DES ARQUEBUSIERS

67000 STRASBOURG

Activité Principale Exercée (APE) 3511Z - Production d'électricité

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ent de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement :aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

Site de gestion: INSEE, DR GRAND-EST

SIRENE, Service Statistique 10 RUE EDOUARD MIGNOT

CS 10048

51721 REIMS CEDEX

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VOLKSWIND

Ferme Eolienne du Fourris

KBis

Greffe du Tribunal Judiciaire de Strasbourg

REGISTRE DU COMMERCE 45 RUE DU FOSSE DES TREIZE 67008 STRASBOURG CEDEX

Nº de gestion 2020B00469

Code de vérification : X1JG6jkHz4 https://www.infogreffe.fr/controle



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES à jour au 30 novembre 2020

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 881 623 045 R.C.S. Strasbourg

20/02/2020 Date d'immatriculation

Dénomination ou raison sociale FERME EOLIENNE DU FOURRIS

Forme juridique Société par actions simplifiée à associé unique

20 000,00 Euros Capital social

1 rue des Arquebusiers 67000 Strasbourg Adresse du siège

Domiciliation en commun

Nom ou dénomination du domiciliataire MAZARS-FIDUCO

Immatriculation au RCS, numéro 568 503 478

Activités principales Rris"

Durée de la personne morale Jusqu'au 19/02/2119 Date de clôture de l'exercice social 30 septembre Date de clôture du 1er exercice social 30/09/2020

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination VOLKSWIND GMBH Forme juridique Société à responsabilité limitée

Gustav Weisskopf Strasse 3 27777 Ganderkesee (ALLEMAGNE) Adresse

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

1 rue des Arquebusiers 67000 Strasbourg Adresse de l'établissement

Toutes études et prestations relatives à la conception, la réalisation et l'exploitation du parc d'éoliennes "ferme éolienne de Fourris" Activité(s) exercée(s)

Date de commencement d'activité 20/01/2020

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Avis sur le démantèelement de la Communauté de communes Mellois en Poitou



Melle, le 8/04/2021

Direction generale
Dossier suivi par :
Naemie BOIVINEAU
noemie.boivineau@mellaisenpoitouf

Monsieur Anthony MOREAU Volkswind France SAS Centre régional de Limoges Aéroport Limoges Bellegrade 87100 LIMOGES

Réf: NB/EO

Objet : Conditions de remise en état du site en fin d'exploitation - projet éolien du Fourris

Monsieur,

Mes services ont bien reçu votre courrier du 26 mars dernier relatif aux modalités de remise en état du site en fin d'exploitation pour votre projet éolien en cours « ferme éolienne du Fourris ».

A ce jour, la communauté de communes Mellois en Poitou a bien connaissance de l'environnement règlementaire à ce sujet et notamment des conditions fixées dans l'article 29 – section 7 de l'arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 22 juin 2020 - article 20. Néanmoins notre avis sur ces modalités réglementaire ne revêt aucun caractère opposable.

De plus, votre courrier ne donne aucune indication sur le projet pour lequel vous nous sollicitez, mise à part l'intitulé du parc pour lequel nous ne disposons d'aucune information à l'heure actuelle.

Cependant, en complément des modalités règlementaires obligatoires, je vous transmets nos souhaits pour le démantèlement de tout projet éolien situé sur le territoire communautaire :

- Excavation de la totalité de la partie inférieure des fondations ;
- Retrait de l'ensemble des câbles et pieux du terrain ;
- Remise en état totale du site par remblais de terres de caractéristiques comparables aux terres situées à proximité des installations;
- Toute action permettant un retour à la vocation initiale du site, à savoir agricole ou naturelle.

Siège administratif Les Arcades 2, place de Strasbourg 79500 MELLE

T 05 49 290 290 accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



